



EDITORIAL

2018



Une nouvelle ère pour la Mutuelle

Avec l'active implication des élus mutualistes, le concours des équipes administratives, l'accord quasi unanime des adhérents réunis en Assemblée Générale en juin dernier, nous avons mené à bien le projet de rassemblement

de trois mutuelles annoncé en début d'année.

Si la fusion avec Mutame Territoire de Belfort est la suite logique d'une substitution initiée en 2007, l'arrivée de Mutame Val de France renforce une présence sur un nouveau territoire qui au total couvre 19 départements situés d'Ouest en Est de la France en passant par le Centre.

Mutame & Plus compte 25 000 adhérents et protège 45 000 personnes.

Au cours de ces derniers mois nous avons entrepris ensemble des démarches concertées pour anticiper les effets d'une décision qui prend effet sur le plan comptable et fiscal rétroactivement au 1^{er} janvier 2017. Nous avons notamment regroupé les moyens pour l'établissement des paies, l'enregistrement des écritures comptables, la diffusion des supports de communication, la consolidation du système d'information. Le changement engendre légitimement des questionnements. Nous avons conscience que les nouveaux venus ne retrouvent pas strictement à l'identique les garanties souscrites précédemment. À l'inverse nous leur proposons de nouvelles prestations et de nouveaux services qui sont essentiels à la protection de la santé.

La prévention et l'accompagnement social sont renforcés.

Soyez certains chers mutualistes et collègues que l'esprit, qui a présidé à la création de nos mutuelles dans les années 50-60, reste intacte. C'est pour moi, en ce moment historique, l'occasion de saluer avec émotion nos amis Présidents Messieurs Gilbert DIVOUX, René LINDÉ et Éric GREEN qui ont toujours manifesté une farouche et indéfectible volonté de faire ensemble pour le bien-être des autres.

L'implication active de leurs successeurs Madame Brigitte PAROLA, Messieurs René SERGENT et Michel PETIOX dans le rapprochement de nos mutuelles atteste de la continuité d'une démarche collective dont l'objectif est de faire en sorte que tous ceux qui ont contribué à l'essor des mutuelles locales se retrouvent dans cette nouvelle entité.

Le Conseil d'Administration de Mutame & Plus renouvelé en juin dernier avec l'entrée de quatre administrateurs des

délégations régionales Bourgogne-Franche-Comté et Centre-Val de Loire prend l'engagement de tout entreprendre pour assurer et développer plus encore la qualité du service rendu avec égalité sur l'ensemble du territoire.

Cette première étape franchie, nous engageons une réflexion prospective pour faire partager nos valeurs par les territoriaux, les familles et les salariés des petites et moyennes entreprises.

Notre avenir passe par une progression des effectifs et la mutualisation des moyens.

Notre développement est indispensable pour assurer les équilibres financiers d'une part et pour adapter d'autre part l'offre aux besoins nouveaux exprimés par les uns et les autres.

Vous l'aurez compris l'année 2018 est le début d'une nouvelle ère pour notre mutuelle.

Nous devons tous faire preuve d'une attitude responsable avec à l'esprit le bien commun. Votre confiance renouvelée atteste de votre attachement à la structure.

Les réserves consolidées qui ont été constituées au fil du temps dans chacune des mutuelles doivent légitimement être partagées entre tous les mutualistes de l'entité regroupée. C'est le juste retour de la fidélité.

Le Conseil d'Administration salue votre sens de la responsabilité et vous témoigne son respect en prenant en compte les difficultés économiques et sociales du moment.

La revalorisation tarifaire annuelle pour l'année 2018 qui est de 0,50 % appliquée de manière uniforme sur les contrats Mutame Atout Santé Plus pour les territoriaux actifs et retraités et Mutame Santé pour les assurés ne relevant pas de la fonction publique territoriale traduit cette expression collective. L'ajustement est inférieur à l'inflation alors que nous devons faire face à l'évolution des remboursements avec l'augmentation du forfait hospitalier de 2€ par journée et au financement supplémentaire des récentes améliorations d'honoraires qui découlent des nouvelles conventions médicales et pharmaceutiques.

Il est essentiel de préserver sa santé. Les coûts de la couverture dépendent de la qualité des soins prodigués mais quand le pouvoir d'achat n'est pas garanti pour tous, la cotisation doit rester compatible avec les possibilités contributives.

Je tiens à conclure cet éditorial par un propos optimiste car l'avenir appartient à celles et ceux qui entreprennent.

Forts de votre soutien, gageons tous ensemble de la réussite de votre mutuelle.

Passez de belles et agréables fêtes de fin d'année.

Daniel Lemerle

Président de Mutame et plus

LE SITE INTERNET DE MUTAME & PLUS

Avec la nouvelle appellation de la mutuelle, le site internet devient www.mutame-plus.fr

Une version mobile est accessible sur smartphone.




Connectez-vous à votre espace adhérent pour :

- Consulter vos remboursements
- Signifier un changement de vos informations personnelles
- Gérer votre contrat
- Demander un duplicata de votre carte mutualiste
- Contacter la mutuelle
- Établir un devis dentaire



Sur www.mutame-plus.fr cliquez sur Espace réservé. L'identifiant est le numéro de sécurité sociale de l'adhérent. Le mot de passe est indiqué sur l'échéancier qui accompagne la carte mutualiste.



Nous vous encourageons vivement à conserver précieusement la carte **Mutame Assistance**. Elle vous permet de joindre à tout moment notre partenaire RMA pour vous accompagner au retour au domicile après un séjour à l'hôpital. Le service comprend également une protection juridique pour recours médical en cas de différend avec un professionnel de santé.

Une question, un besoin ? Un conseiller vous apporte une réponse personnalisée

N°Cristal 09 69 39 99 76
APPEL NON SURTAXE

POUR EN SAVOIR PLUS :
www.mutame-plus.fr
Rubrique ASSISTANCE

SOUTIEN AUX RETRAITÉS TERRITORIAUX

Aide-ménagère au domicile

La mutuelle accompagne l'adhérent retraité territorial lorsqu'il fait appel à une aide-ménagère à domicile dès lors où il bénéficie préalablement d'une aide financière accordée par la caisse de retraite. La participation horaire de la mutuelle est de 4,10 € en Mutame 2 et de 6,15 € en Mutame 3. Elle est obligatoirement versée à l'organisme qui dispense le service.



Une aide CNRACL pour participer à la cotisation mutuelle

L'agent territorial titulaire d'une pension de retraite peut faire appel au soutien du fonds d'action sociale de la CNRACL. Renseignements : 0 800 973 973 (numéro vert) du lundi au vendredi de 9h00 à 16h00 ou www.cnrACL.fr



CAISSE DES DÉPÔTS
Fonds d'action sociale
Rue du Vergne
33059 BORDEAUX

Mutame remet sur simple demande l'attestation annuelle justifiant le versement des cotisations pour obtenir l'aide.

Dispositions réglementaires

La Loi Châtel n°2005-67 du 28 juillet 2005 stipule que l'échéancier adressé à l'assuré doit comporter une information sur les délais de résiliation du contrat complémentaire santé individuel renouvelable par reconduction tacite.

Nous vous adressons la carte mutualiste de tiers payant pour l'année 2018 et vous informons des modalités de paiement des cotisations. Selon l'article L. 113-15-1, si vous ne souhaitez pas reconduire votre adhésion, vous disposez alors d'un délai de 20 jours

suivant l'envoi de cet échéancier annuel des cotisations pour le faire savoir par lettre recommandée adressée à la mutuelle. Passé ce délai le contrat santé souscrit auprès de **Mutame & Plus** est renouvelé pour l'année 2018.

L'équipe de Mutame & Plus vous souhaite d'agréables fêtes de fin d'année.

MUTAME & PLUS - SIÈGE SOCIAL - CS 72208 - 4, rue Emile Enault - 50008 SAINT-LÔ CEDEX

Agences Normandie

SAINT-LÔ (Siège social) - 02 33 05 29 20
CAEN - 19 bis, Place St-Sauveur
02 31 86 00 15

Agence Bourgogne-Franche-Comté

BELFORT - 1, rue Stroz
03 84 46 64 90

Agence Centre-Val de Loire

ORLÉANS - 1, rue du Faubourg Banner
02 38 65 46 80

www.mutame-plus.fr

Mutuelle régie par le Livre II du Code de la Mutualité - SIREN 780 915 898